

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANUELLE  
D'OBJECTIFS N° Z25 0551COV DU 05/12/2024  
SUBVENTION SPECIFIQUE**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

L'E.P.C.I.

**La Métropole Aix-Marseille-Provence  
58, boulevard Charles Livon  
13007 MARSEILLE**

représenté par

Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer le présent avenant par délibération du Bureau de la Métropole TCM-022-16871/24/BM en date du 05 décembre 2024.

ci-après désigné

**« la Métropole »**

**ET**

L'Association

**COMPTOIR DES RESSOURCES**

sise

128 ALLEE DES SARDENAS  
13680 LANCON DE PROVENCE

N° SIRET :

933 916 413 00018

représentée par

Sa Présidente, Madame Michèle FABRETTI

ci-après désignée

**« l'association »**

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 02/04/2025 avec l'association pour les exercices 2025, 2026, et 2027, l'objet du présent avenant est :

- D'attribuer le versement de la subvention prévue dans la convention initiale, pour la réalisation des actions définies audit document.
- D'étendre le champ d'application de la convention à de nouveaux lieux de réalisation, et de prévoir le versement d'une subvention complémentaire destinée à financer les actions menées dans ces nouveaux sites.

L'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les actions conformes à son objet social à savoir :

- Aménager l'intérieur des espaces réemploi des déchèteries de Salon-de-Provence (1 & 2), Rognac, Mallemort (jusqu'au 18 mars 2026) et Grans (à partir du 19 mars 2026) pour accueillir les habitants dans les meilleures conditions ;
- Collecter et trier les biens en vue d'un réemploi/réparation/réutilisation ;
- Remettre en état ces objets le cas échéant ;
- Revendre à des prix solidaires les objets récupérés.

En particulier, L'Association s'engage à passer dans les déchèteries pour collecter et trier les biens aux fréquences (minimum) suivantes :

- Salon 1 : 3 passages / semaine.
- Salon 2 : 3 passages / semaine
- Rognac : 1 passage / semaine
- Mallemort : 2 passages / semaine jusqu'au 18 mars 2026
- Grans : 2 passages / semaine à partir du 19 mars 2026

A cette fin, l'association s'engage à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Métropole s'engage à :

- Soutenir financièrement l'association dans la réalisation de ses activités en matière de réemploi.
- Autoriser l'accès aux déchèteries de Salon-de-Provence (1& 2), Rognac, Mallemort (jusqu'au 18 mars 2026) et Grans (à partir du 19 mars 2026), selon les modalités particulières d'accès pour les services communaux et services d'intérêt général, prévues à l'article 2.1.5 du règlement de fonctionnement des déchèteries et assimilées de la Métropole Aix-Marseille-Provence et les tarifs de la délibération tarifaire relative à la gestion des déchets sur le territoire métropolitain.

## **ARTICLE 2 : DUREE DE L'AVENANT**

Le présent avenant est conclu pour l'exercice budgétaire 2026 et trouvera son terme au versement du solde.

## **ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE**

### **3.1 Budget prévisionnel de l'action :**

- Les Annexes I et II au présent avenant, précisent les budgets prévisionnels des actions prévues dans la convention initiale et celles prévues sur les nouveaux sites, objets de l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que les moyens affectés à leur réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.
- L'annexe III au présent avenant précise :

-Les contributions non financières allouées par la Métropole dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1<sup>er</sup> (mise à disposition de locaux, de matériel, etc.).

Conformément à l'annexe I, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) de l'action, objet du présent avenant, est d'un montant de **112 240€**.

Conformément à l'annexe II, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) de l'action, objet du présent avenant, est d'un montant de **19 599 €**.

### **3.2 Participation de la Métropole et modalités de calcul :**

Pour l'année 2026, la participation de la Métropole est d'un montant total de **67 643 €** :

- **55 044 €** et représente **49 %** du budget global prévisionnel pour les actions prévues sur les déchèteries de Salon-de-Provence (1 & 2), Rognac, Mallemort (jusqu'au 18 mars 2026) (*hors contributions volontaires*) ;
- **12 599 €** et représente **64 %** du budget global prévisionnel pour les actions prévues sur la déchèterie de Grans (à partir du 19 mars 2026) (*hors contributions volontaires*) ;

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée en fonction des dépenses réelles déduction faite du montant total des recettes hors subvention d'exploitation auquel sera appliqué un taux de financement ajusté tenant compte des soutiens accordés par l'ensemble des partenaires institutionnels.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de l'avenant sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre du présent avenant.

Cette subvention sera créditez au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

### **3.3 Modalités de versement de la subvention :**

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte maximum de 50% de la subvention votée, sur appel de fonds du bénéficiaire, après la signature de l'avenant par les deux parties ;
- un acompte intermédiaire de 25% de la subvention votée, après la remise des pièces prévues à l'article 6.2 de la convention initiale.
- le solde, sur demande du bénéficiaire, après la remise des pièces prévues à l'article 6.2 de la convention initiale.

L'appel de fonds est rempli et signé par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son affectation à l'action subventionnée.

### **ARTICLE 4 : AUTRES**

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées et s'appliquent au présent avenant.

Fait à Marseille, le

**Pour l'Association**

**Le Président**

**Pour la Métropole**

**La Présidente  
Martine VASSAL**

**ANNEXE I DE L'AVENANT  
LE COMPTOIR DES RESSOURCES**  
**Budget Prévisionnel de l'Action Année 2026/AAP REEMPLOI 2025 2027 Volet 1**

**1-4 | Budget prévisionnel global de l'association**

Le total des charges doit être égal au total des produits.

**Exercice 2026**

CHARGES DIRECTES		MONTANT	Le COMPTOIR DES RESSOURCES	
			RESSOURCES DIRECTES	
60-Achats		9 968	70-Ventes de produits finis, de marchandises et prestations de services	63 286
Achat stockés (matières premières et autres)		0	73- Dotations et produits de la tarification	0
Achats d'études et de prestations de services		0	74- Subventions d'exploitation	4 000
Achats de matériels, équipements et travaux		4 500	Etat: préciser le ministère	
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		5 088	EDDORGANISMES	4 000
Achats de marchandises		0		
Autres achats		400		
61-Services extérieurs		33 100	Région(s)	
Sous-traitance générale		0		
Relevances de crédit-bail		0		
Locations meublées et immobilières		25 800	Département(s)	
Charges locatives et de copropriété		0		
Entretien et réparations		5 000		
Primes d'assurance		2 300	<b>TOTAL METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE + Territoire(s)</b>	<b>55 040</b>
Divers (études/recherches, documentation, colloques...)		0	Métropole Aix Marseille Provence (Echelon central)	55 040
62- Autres services extérieurs		17 636	Territoire Marseille-Provence	
Personnel extérieur		0	Territoire du Pays d'Aix	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		1 400	Territoire du Pays salonnais	
Publicité, information et publications		300	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Transport de biens et transports collectifs du personnel		0	Territoire Itres-Ouest-Provence	
Déplacements, missions et réceptions		800	Territoire du Pays de Martigues	
Frais postaux et télécommunications		600	Communes	
Autres (redevance déchetterie, frais bancaire...)		13 936		
63- Impôts et taxes		2 360		
Impôts et taxes sur rémunérations		550	Organismes sociaux	
Autres impôts et taxes		1 800	Fonds européens	
64-Charges de personnel		37 288	ASP	0
Rémunérations du personnel		28 280	Autres établissements publics	
Charges sociales		8 478	Aides privées	
Autres charges de personnel		550	Autres recettes	0
65-Autres charges de gestion courante		0		
66-Charges financières		0		
67-Charges exceptionnelles		0		
68-Dotations aux amortissements, provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		12 500	<b>75- Autres produits de gestion courante</b>	
69-Impôts sur les bénéfices		0	Dont cotisations, dons, manuels ou legs	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>112 240</b>	<b>76- Produits financiers</b>	
			<b>77- Produits exceptionnels</b>	
			<b>78-Reprises sur amortissements provisoires</b>	
			<b>79-Transfert de charges</b>	
			<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>112 240</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>				
86- Emplois des contributions volontaires en nature		45 440	87- Contributions volontaires en nature	46 440
Secours en nature		0	Bénévolat	46 440
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		0	Prestation en nature	
Personnel bénévole		45 440	Dons en nature	
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>		<b>168 680</b>	<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>	<b>168 680</b>

**Important :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. **Ne pas indiquer les centimes d'euros.**

Fait à LANCON PROVENCE

Le 15/09/2025

Signature du Président

*Michele FABRETTI*  


Cachet de l'association

**LE COMPTOIR DES RESSOURCES**  
Allée des Sardenas  
128 Impasse des Alouettes  
13680 LANCON-PROVENCE  
N° SIREN 933 916 413

2- Ne pas indiquer les centimes d'euros. Il s'agit d'un document à délivrer sur le fond que les renseignements sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent délivrées sur l'ensemble et n'ont pas lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. 3- Le plan comptable des associations, issu du règlement n° 2018-06 du 25 décembre 2018, prévoit à tellement une information quantitative, à détailler, qualificative dans

**ANNEXE II DE L'AVENANT  
LE COMPTOIR DES RESSOURCES  
Budget Prévisionnel de l'Action Année 2026/AAP REEMPLOI 2026-2027**

**1-4 | Budget prévisionnel de l'association**

Le total des charges doit être égal au total des produits.

**Exercice 2026 déchetterie de GRANS**

CHARGES DIRECTES	MONTANT
60-Achats	2 923
Achats stockés (matières premières et autres)	0
Achats d'études et de prestations de services	0
Achats de matériels, équipements et travaux	1 031
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	1 582
Achats de marchandises	0
Autres achats	300
61-Services extérieurs	6 296
Sous-traitance générale	0
Redevances de crédit-bail	4 837
Locations immobilières et immobilières	0
Charges locatives et de copropriété	938
Entretien et réparations	431
Primes d'assurance	0
Divers (études/recherches, documentation, colloques...)	3 496
62-Autres services extérieurs	0
Personnel extérieur	0
Rémunerations d'intermédiaires et honoraires	431
Publicité, information et publications	56
Transport de biens et transports collectifs du personnel	0
Déplacements, missions et réceptions	200
Frais postaux et télécommunications	100
Autres (redevance déchetterie, frais bancaire...)	2 613
63-Impôts et taxes	441
Impôts et taxes sur rémunérations	103
Autres impôts et taxes	338
64-Charges de personnel	3 817
Rémunerations du personnel	2 880
Charges sociales	834
Autres charges de personnel	103
65-Autres charges de gestion courante	0
66-Charges financières	0
67-Charges exceptionnelles	0
68-Dotations aux amortissements, provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	2 812
69-impôts sur les bénéfices	0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>19 599</b>

**Le COMPTOIR DES RESSOURCES**

RESSOURCES DIRECTES	MONTANT
70-Ventes de produits finis, de marchandises et prestations de services	8 000
73- Dotation et produits de la participation	0
74-Subventions d'exploitation	1 000
Etat: préciser le ministère	0
ECOLOGIC	1 000
Région(s)	0
Département(s)	0
<b>TOTAL METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE + Territoire(s)</b>	<b>12 599</b>
Métropole Aix Marseille Provence (Echelon central)	12 599
Territoire Marseille-Provence	0
Territoire du Pays d'Aix	0
Territoire du Pays salois	0
Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	0
Territoire Istres-Ouest-Provence	0
Territoire du Pays de Martigues	0
Communes	0
Organismes sociaux	0
Fonds européens	0
ASP	0
Autres établissements publics	0
Aides privées	0
Autres recettes	0
<b>75-Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>
Dont cotisations, dons, manuels ou legs	0
76-Produits financiers	0
77-Produits exceptionnels	0
78-Reprises sur amortissements provisoires	0
79-Transfert de charges	0
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>19 599</b>

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

86-Emplois des contributions volontaires en nature	8 708	87-Contributions volontaires en nature	8 708
Secours en nature	0	Bénévolat	8 708
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0	Prestation en nature	0
Personnel bénévole	8 708	Dons en nature	0
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>	<b>28 307</b>	<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>	
			<b>28 307</b>

**Important :** Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. **Ne pas indiquer les centimes d'euros.**

Fait à LANCON PROVENCE

Le 04/10/2025

Signature du Président

Murielle FABRE



Cachet de l'association

**LE COMPTOIR DES RESSOURCES**  
Allée des Sardenas  
128 Impasse des Alouettes  
13680 LANCON-PROVENCE  
N° SIREN 933 916 413

2. Ne pas indiquer les centimes d'euros. 3. L'attention du demandeur est attirée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autre(s) financeur(s) public(s) volontaire(s) déclARATION SUR L'HONNEUR ET CONSIGNANT LIEU DE JUSTIFICATION. aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. 4. Le plus complète des associations, tout de règlement n° 2018-06 du 05 décembre 2018, devrait à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans

## ANNEXE III DE L'AVENANT

**Nom de l'Association : COMPTOIR DES RESSOURCES**

**CONTRIBUTIONS NON FINANCIERES :**

A détailler :

Type de contributions non financières
Mise à disposition d'espaces réemploi sur les déchèteries de <b>Salon-de-Provence 1 &amp; 2, Rognac, Mallemort (jusqu'au 18 mars 2026) et Grans (à partir du 19 mars 2026)</b> .